

Règlement
numéro 1200
de zonage et
de lotissement

LÉGENDE

Stationnement

- Exemption totale - Aucune case
- Réduction de 50% du nombre de cases
- Réduction de 30% du nombre de cases

- Rivière ou lac
- Limite municipale
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée

Règlement Numéro	Dates		
	Avis de motion	Adoption	Entrée en vigueur

Plan des secteurs d'exemption et de
réduction du nombre de cases de
stationnement

